le bulletin du SNU ipp 26

N°282

Bimensuel
Directrice de publication : Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. : 0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le 30/12/2008

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Internet : http://26.snuipp.fr E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

N° 282

Année Scolaire **2008 / 2009**

Le SNUipp 26 espère que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et vous souhaite une année 2009 active et revendicative.

« Spécial site »

ACTIONS

Les initiatives locales se poursuivent, notamment avec les parents. Elles sont répertoriées sur notre site avec les documents diffusés.
(boîte à outils)

10 décembre

700 manifestants à Valence
100 à Montélimar

Réunions cantonales

du 12 au 17 janvier

calendrier et ordre du jour page 8

Grève public/privé le 29 janvier !!!

A peine moins de mépris, à peine plus d'écoute, quelques excuses balbutiées pour les enseignants de maternelle, les portes du ministère qui s'entrebâillent... Les luttes et la résistance qui s'organisent vont-elles enfin contraindre notre ministre à tendre l'oreille ?
Il est évident que la forte participation à la grève du 20 novembre (plus de 70% dans le premier degré), la forte mobilisation autour des RASED (plus de 250000 signatures remises au Ministre début décembre), le mécontentement des maires face au SMA ont peut être ébranlé Xavier Darcos.
Le ton va-t-il changer ? Pour l'instant c'est à peine audible.
Certes, la réforme des lycées est repoussée.
Certes, les organisations syndicales, les associations complémentaires de l'école, les maires ont été reçus.
L'unité syndicale dans les actions, la convergence avec des élus, la FCPE et les associations doivent conduire le ministre à ouvrir de véritables négociations.
Mais toutes les réformes prévues dans le primaire n'ont pour l'instant toujours pas été discutées et remises en cause : nous devons rester mobilisés.
Les organisations syndicales des secteurs privé et public ont d'ores et déjà prévu une journée de grève unitaire le 29 janvier. Cette extension de l'action et de la lutte ne doit pas nous empêcher de porter haut et fort les revendications propres à l'école publique. Nous devons continuer à agir au quotidien dans nos écoles et avec les parents comme cela se fait déjà dans notre département et partout en France.
A la suite des élections, le SNUipp sort renforcé et reste plus que jamais le syndicat incontournable dans le département et nationalement. Nous avons la responsabilité d'organiser l'action avec toute la profession et les autres organisations syndicales comme nous le faisons depuis la création de notre syndicat.
La confiance des collègues se manifeste aussi par une augmentation de la syndicalisation au SNUipp depuis la rentrée. Les attaques incessantes nécessitent des réponses solidaires et il est plus que jamais nécessaire de renforcer l'outil syndical et d'amplifier les ripostes.

Bonnes fêtes à tous
et souhaitons-nous une année plus favorable à l'école publique.
Nous aurons besoin d'énergie dès les premiers jours de 2009.

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau
secrétaires départementaux

Pas de cadeau pour Darcos !!!
Syndiquez-vous !!!

Sommaire :

p1 : Édito
p2 et 3 : Élections professionnelles
p4 : Suite des RIS et de l'action
p5 : Se syndiquer
p6 : ASH : faire toujours plus - Brève
p7 : SMA : adresse aux maires - Grève le 29/01
p8 : Réunions cantonales - Mouvement 2009

(p.4&5 : doc. à part)

Élections professionnelles : CAPN

Le SNUipp renforce sa représentativité

Élections professionnelles dans le 1er degré : Un camouflet pour le ministre

Le 20 novembre, le ministre de l'Éducation Nationale déclarait « que les professeurs méritaient mieux que leurs syndicats actuels». Les enseignants des écoles viennent de démentir de manière catégorique ces propos ministériels en étant plus nombreux à voter pour leurs représentants syndicaux.

Avec 47,44% des voix, le SNUipp recueille 2% de voix supplémentaires. Il poursuit ainsi de façon continue la progression entamée depuis sa création en 1992. Il devient le premier syndicat dans 12 nouveaux départements.

Ce vote des personnels confie au SNUipp une grande responsabilité pour l'avenir de l'école, des élèves et des maîtres. Les enseignants des écoles ont renforcé ainsi leur confiance dans la capacité du SNUipp à défendre au quotidien l' École et ses personnels, à se mobiliser et à mettre en oeuvre une stratégie syndicale qui sait être offensive et force de propositions.

A l'heure où nombreux sont ceux qui théorisent sur l'affaiblissement des organisations syndicales, le SNUipp se félicite que les enseignants restent attachés au syndicalisme.

Paris, le 5 décembre 2008

Résultats du vote départemental 2008 pour la CAPN

Inscrits 2686 — **Votants 1688 (*62,84%*)**
Nuls 40 — **Exprimés 1648**

	Nombre de voix	*Pourcentages*	*Écart de voix par rapport à 2005*
SNUIPP	**1116**	***67,72%***	**- 8**
SE UNSA	66	*4,00%*	- 3
SGEN CFDT	179	*10,86%*	- 10
SNUDI FO	32	*1,94%*	+ 12
SUD	112	*6,80%*	+ 37
SNE CSEN	14	*0,85%*	- 18
UNSEN CGT	99	*6,01%*	+ 52
@venir CGC	16	*0,97%*	- 3
SCENRAC CFTC	10	*0,61%*	+ 2
SNEP SNCL FAEN	4	*0,24%*	- 3

Résultats du vote national 2008 pour la CAPN et variations avec 2005

Inscrits 340 735 — **Votants 217 012 (*63,69%*)**
Nuls 8 386 — **Exprimés 208 626**

	Nombre de voix	*%*	*Variation*	*Nombre de sièges*	*Écart*
SNUIPP	**98 350**	***47,14%***	***2,09%***	**6**	**+1**
SE UNSA	47 947	*22,98%*	*-1,58%*	3	0
SGEN CFDT	15 488	*7,42%*	*-0,32%*	0	-1
FO	16 288	*7,81%*	*0,02%*	1	0
SUD	13 336	*6,39%*	*0,90%*	0	0
SNE CSEN	5 403	*2,59%*	*-1,08%*	0	0
UNSEN CGT	4 715	*2,26%*	*0,24%*	0	0
@venir CGC	2 795	*1,34%*	*-0,43%*	0	0
SCENRAC CFTC	2 798	*1,34%*	*0,25%*	0	0
SNEP SNCL FAEN	1 506	*0,72%*	*-0,09%*	0	0

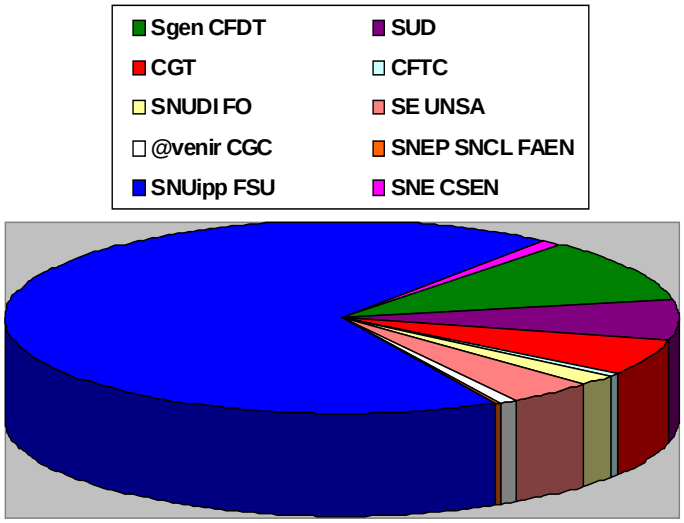

Le SNUipp renforce sa place de syndicat majoritaire sur le plan national. Il gagne un siège à la CAPN au détriment du SGEN-CFDT qui ne sera plus représenté dans cette instance. Dans le département, même si le nombre de voix pour le SNUipp baisse légèrement, il reste le syndicat choisi très majoritairement par la profession pour les représenter en CAPN.

Élections professionnelles : CAPD

Dans la Drôme, les enseignants des écoles se sont exprimés à 62,06% pour élire les représentants des personnels à la CAPD. Ce taux de participation, qui ne faiblit pratiquement pas, signifie qu'ils restent attachés au paritarisme et à la démocratie. 1145 collègues ont voté pour la liste du SNUipp/FSU et ont permis de conserver largement les 6 sièges, sur les 7 à attribuer, dont nous disposions jusqu'à présent. Le bureau départemental du SNUipp et les représentants nouvellement élus pour la CAPD remercient tous les enseignants qui ont voté pour notre liste. Ils remercient aussi tout particulièrement tous les collègues qui ont signé l'appel à voter. Chacun a ainsi contribué à placer et conforter le SNUipp dans sa place de syndicat majoritaire tant sur le plan départemental que national.

Nous nous engageons bien sûr à continuer et améliorer encore le travail que nous effectuons depuis de nombreuses années auprès de vous pour « grandir l'école » et défendre tous ses enseignants dans l'équité et la transparence.

Les résultats de ce scrutin montrent qu'une grande majorité des enseignants reconnaissent et apprécient le travail effectués par les militants du SNUipp. Nous prenons ce vote sans équivoque comme un encouragement à continuer ensemble à faire vivre le paritarisme, la démocratie et les droits pour que chacun puisse travailler dignement en étant reconnu et respecté par l'institution qui s'applique actuellement à malmener ses personnels. Nous le ferons au sein des instances paritaires pendant les trois années à venir mais aussi dans l'action et dans la rue, forts de la confiance que les électeurs ont accordée au SNUipp et de la légitimité qui en découle.

Pour continuer à nous accompagner et nous apporter votre soutien, comme vous l'avez déjà fait par votre vote, nous vous invitons à nous rejoindre, encore plus nombreux, et à vous syndiquer si ce n'est pas encore le cas.

Bernadette Long, Betty Carillo et Denis Godeau

Résultats du vote départemental 2008 pour la CAPD (7 sièges à pourvoir + 7 suppléants)

Inscrits 2686
Votants 1667
(62,06%)
Nuls 20
Exprimés 1647

	Nombre de voix	Écart de voix par rapport à 2005	% 2008	% 2005	Nombre de sièges 2008	Nombre de sièges 2005
SNUIPP	**1145**	- 68	**69,52%**	76,72%	6	6
SE UNSA	76	- 25	4,61%	6.39%	0	0
SGEN CFDT	189	- 76	11,47%	16,89%	1	1
SNUDI FO	23	Pas de liste	1,40%	Pas de liste	0	0
SUD	109	Pas de liste	6,62%	Pas de liste	0	0
UNSEN CGT	105	Pas de liste	6,37%	Pas de liste	0	0

Vos représentants SNUipp des personnels nouvellement élus pour la CAPD

- **CARILLO Betty**
- **CHAUVIN Yoann**
- **LONG Bernadette**
- **GODEAU Denis**
- **MICOULET Carole**
- **DINDELEUX Cathy**
- **COLLIN Pascal**
- **MARTINERO Alex**
- **THOUMAS Edmond**
- **LAGARDE Laurent**
- **CATELLA Sophia**
- **GARGOVIC Beki**

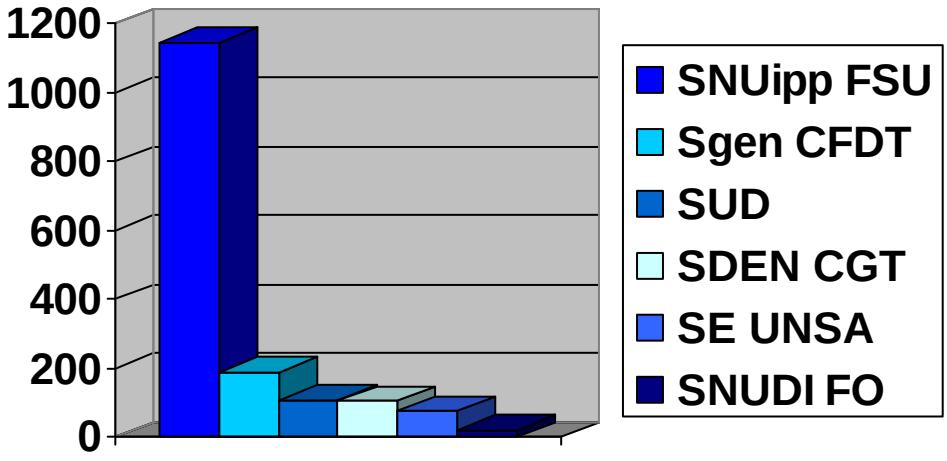

ASH : faire toujours plus

CLIS

Les enseignants de CLIS ont participé à un stage inscrit au plan de formation continue « journée de rencontre et échange CLIS ». Eh oui la formation continue existe encore !!!! (2 stages prévus pour ce trimestre)
Mais soyons rassurés, le stage pour les CLIS s'est passé 1 mercredi matin donc aucun remplaçant prévu .
La deuxième partie de ce stage doit avoir lieu également un autre mercredi toute la journée soit : 9 heures au total.
Ces enseignants ont demandé à l'IEN ASH que ces 9 heures soient déduites des 15 h de formation qui leur sont attribuées : la réponse fut un refus catégorique.
Dans ces conditions, certains de ces collègues ont déjà annoncé qu'ils ne participeraient pas à la deuxième partie de ce stage .
Le SNUipp a écrit à l'Inspecteur d'Académie en lui demandant de revenir sur cette position (voir courrier ci-contre); nous attendons sa réponse.
Vu le nombres d'heures que nos collègues de CLIS assurent, avec au moins 3 équipes éducatives par an et par élève, le SNUipp préfèrerait que l'Administration leur fasse une autre réponse et qu'elle puisse prendre en compte le temps passé dans nos écoles qui n'est jamais comptabilisé.
En revanche, l'autoritarisme croissant et forcené exercé par notre hiérarchie (retrait de salaire pour service non fait à la moindre occasion) risque à terme de rendre les enseignants de plus en plus désobéissants !

Valence, le 1er décembre 2008 ,

Les secrétaires du SNUipp26
B. Long ,D. Godeau, B. Carillo

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Drôme

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes surpris de lire dans votre courrier du 15 octobre envoyé aux enseignants de CLIS que vous avez arrêté l'organisation du temps dû par les enseignants de CLIS, alors qu'il n'y a encore aucune disposition réglementaire nationale spécifique.

Toutefois, puisque vous avez défini un cadre départemental dans votre courrier, nous nous étonnons que vous ne preniez pas en compte dans les 15 heures consacrées à la formation, le stage prévu au PDF *" journée de rencontre et échanges : CLIS "* du 26 novembre 2008.
En effet, ce stage rentre parfaitement dans le cadre que vous avez fixé.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans ignorer que les enseignants de CLIS consacrent énormément de temps à la coordination, aux synthèses et équipes éducatives (au minimum 3 équipes éducatives par an et par enfant scolarisé en CLIS) et il ne nous semble pas utile d'augmenter leur temps de service.

Nous vous sollicitons pour que vous puissiez intervenir auprès de l'IEN/ASH pour que ce stage prévu deux mercredis (1 jour et demi) soit décompté des 15 heures prévues à la formation.

Nous vous remercions par avance et vous prions d'accepter l'assurance de notre profond respect.

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau,
secrétaires départementaux du SNUipp.

Psychologues scolaires

Le 11 décembre, l'Inspecteur d'Académie a reçu une délégation de psychologues scolaires accompagnée par le SNUipp 26.
A la rentrée, 3 postes sont restés vacants à l'issue du mouvement.
Le nombre d'élèves signalés ne cessant d'augmenter, la file d'attente s'allonge .
Certains IEN ont déjà donné des ordres de mission aux psychologues scolaires pour se rendre dans des écoles qui ne sont pas dans leur secteur.
Nous avons demandé à l'IA de recruter des vacataires pour combler les postes vacants et répondre aux demandes de bilan des élèves ; il a refusé en tout cas pour cette année scolaire bien que cela soit possible.

Les psychologues scolaires ont formulé des propositions qu'ils vont adresser par écrit à l'Inspecteur d'Académie.
Il a affirmé qu'il ne fermerait aucun poste de psychologue scolaire pour la prochaine rentrée .
Le SNUipp 26 a déploré le nombre insuffisant de départs en stage de psychologues scolaires, et a proposé la création d'un corps de remplaçants : deux mesures qui permettraient de pallier aux absences imprévisibles de ces personnels.

Brève...

Heures défiscalisées :

Interrogés par de nombreux collègues assurant des heures d'études rémunérées par les mairies, nous tenons à vous rappeler que, depuis le 1er octobre 2007, …
ces indemnités perçues ne sont pas imposables au titre de l'impôt sur le revenu .

Cela concerne donc les enseignants du premier degré qui effectuent des heures sous forme de soutien scolaire ou d'études surveillées.

SMA : adresse aux maires

Le SNUipp 26 a écrit à tous les maires de la Drôme ayant une école dans leur commune à propos du SMA (service minimum d'accueil).
Lors de la grève du 20 novembre, nombre d'entre eux ont refusé de mettre en place ce dispositif pour ne pas entraver le droit de grève des enseignants, pour des raisons de sécurité ou encore parce qu'ils considèrent impossible de recruter en si peu de temps le personnel compétent suffisant pour assurer l'accueil .
Cette « fronde » a contraint le gouvernement à reculer d'un petit pas sur cette question puisqu'il n'obligera plus les communes de moins de 1500 habitants à mettre en place ce droit d'accueil.
Les problèmes soulevés par le SMA restent donc entiers pour les autres communes puisque les questions posées restent sans réponse.
Le SNUipp 26 a donc voulu remercier les maires qui ont souhaité apporter leur soutien aux nombreux grévistes. Mais nous avons aussi précisé à ceux qui avaient mis en place le dispositif quels en sont les principaux enjeux.
Il est clair que l'intention première du gouvernement est de rendre plus difficile l'exercice du droit grève. La parution récente du décret n°2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève le confirme malheureusement (décret disponible sur notre site : http://26.snuipp.fr dans la rubrique « Docs utiles »).

SNU ipp 26

Adresse courrier :
SNUipp 26
Maison des Syndicats
17 rue Bizet
26000 - VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77
Fax : 04.75.56.00.56
E-mail :
snu26@snuipp.fr

Valence, le 8 décembre 2008

Betty Carillo, Bernadette Long, Denis Godeau
Secrétaires départementaux du SNUipp 26

à **Madame, Monsieur le Maire**

Madame, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, la loi n°2008-790 du 20 août 2008 qui institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire délèguent aux communes la charge de l'organiser.

Dès la parution de cette loi, de nombreux élus locaux ont exprimé leurs inquiétudes quant à la mise en œuvre d'un tel dispositif.

Les dysfonctionnements rencontrés lors de la grève massive du 20 novembre 2008 et le récent discours du Président de la République leur donnent raison.

Nous savons que des maires de communes drômoises ont refusé de mettre en place ce droit d'accueil. Aussi, le SNUipp26, syndicat majoritaire dans les écoles du département et au niveau national, vous remercie d'avoir fait preuve de courage et de clairvoyance en refusant d'appliquer cette loi.

Car, au-delà de la remise en cause du droit de grève, elle occasionne plus de problèmes qu'elle n'en résout, allant même jusqu'à permettre l'accueil des élèves dans des conditions de sécurité inacceptables.

Nous regrettons que tous les maires n'aient pas mesuré les enjeux tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité des usagers. Car, sous prétexte d'assurer la continuité du service public, cette loi oublie que l'école est un lieu d'éducation assurée par des enseignants et non un simple mode d'accueil et de garde.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre profond respect.

Les secrétaires départementaux du SNUipp 26
Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau

Grève le 29 janvier

APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES
FSU, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SOLIDAIRES, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.
Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations.

Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les déréglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les organisations syndicales rendront publique le 5 janvier 2009, une déclaration commune développant leurs propositions et revendications.

Paris, le 15 décembre 2009

Cantonales

Réunions cantonales en janvier

Participer aux réunions cantonales :
• pour permettre au syndicat de prendre en compte ce que vous avez à dire;
• pour sortir de l'isolement et réfléchir collectivement aux difficultés et propositions individuelles;
• pour permettre aux jeunes enseignants et aux plus anciens de faire connaissance avec les représentants syndicaux locaux.

Pour nous faire entendre, nous devons confronter nos points de vue, additionner nos voix et construire ensemble les suites à donner aux actions déjà engagées.

Soyons nombreux à participer !

Cela permettra au Conseil Syndical du SNUipp 26 de prendre des décisions en lien avec le plus grand nombre.

Réunions ouvertes à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s

Lundi 12 janvier

- ***Loriol - Livron***
  Mat. P. Eluard Livron - 17h 30
- ***Valence***
  Maison des syndicats 17h30
- ***Pierrelatte - St Paul - Grignan***
  Élém. Resseguin - St Paul - 17h 15
- ***St-Vallier - Tain - Grand Serre***
  Élém. La Croisette - St-Vallier - 17h45
- ***Nyons - La Motte/Rémuzat***
  Élém. Sauve Nyons - 17h30
- ***Bourg lès Valence - St Marcel lès Valence***
  Mat Bouvier - St Marcel lès Vce -17h30
- ***Marsanne - Dieulefit***
  Prim. Sauzet - 17h15

* * * * *

Mardi 13 janvier

- ***Bourg de Péage - Romans - St Donat***
  Élém. Les Méannes - 17h 30
- ***Chabeuil - Portes lès Valence***
  Élém . Montvendre - 17h 30
- ***Die - Luc - Châtillon***
  Élém. Chabestan Die - 17h 30

Jeudi 15 janvier

- ***St Jean en R. - La Chapelle en Vercors***
  Prim. St Jean en Royans - 17 h 30
- ***Montélimar***
  Mat. Le Bouquet - 17h 30
- ***Buis - Séderon***
  Élém. Barbusse Buis - 17 h

Samedi 17 janvier

- ***Crest - Saillans - Bourdeaux***
  Mat. Pierjean Crest - 10 heures

Ordre du jour :

- Organisation des 60 heures bilan du 1er trimestre : on continue ou pas ?
- Effectifs, carte scolaire…
- Mouvement
- Actions à venir...
- Syndicalisation
- Questions diverses

Mouvement

Après les RIS, les 60 heures, la suppression des RASED... voici le nouveau chantier imposé par l'Administration. : le mouvement des personnels !

Celui de 2009 s'annonce « mouvementé » avec de belles surprises et de nombreux changements. Les IA de l'Isère et de l'Ardèche ont déjà informé les représentants des personnels des importantes modifications qui se profilent. Notre IA préfère attendre janvier pour, peut-être, ne pas gâcher nos fêtes et vacances de fin d'année. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés .

Mais voilà déjà ce qu'il y a dans le paysage :
- affectation des collègues en fonction des besoins éducatifs;
- de plus en plus de postes à profil;
- maintien du barème mais avec beaucoup de critères nouveaux pris en compte et l'attribution d'un nombre de points très conséquent pour certaines situations (comparativement, on se souvient que le barème prend en compte l'Ancienneté Générale de Service avec 1 point par année).

Ainsi l'administration propose de prendre en compte :
- le handicap des enseignants (1000 points);
- des situations personnelles graves (1000 points);
- les mesures de carte scolaire : priorité absolue dans l'école et + 500 points sur les autres vœux;
- la séparation de conjoint (100 points);
- l'ancienneté dans le poste (5 points ou 10 points si le poste est reconnu difficile par l'IEN);
- la situation des directeurs ayant assuré l'intérim durant 1 an : priorité absolue sur ce poste.

Enfin, les T1 seraient nommés à titre définitif sur des postes réservés (sachant que cela ne durera pas puisqu'il n'y aura plus de sortants avec la disparition des IUFM).

Bien sûr, rien n'est encore arrêté, mais nous risquons d'aller vers un cadrage national alors que le mouvement départemental permettait une gestion locale et donc plus souple et mieux adaptée.
Ainsi, plus de courriers envoyés à l'IA, lus en CAPD… tout deviendra anonyme car géré à plus ou moins court terme au Rectorat.
C'est évidemment un moyen de remettre en cause le paritarisme !

Surtout depuis la mise en place d'un numéro vert spécial pour les mutations des personnels qui vous renseignera individuellement sur les modalités et l'évolution de votre mouvement.

Alors plutôt que de composer ce numéro administratif, continuons à solliciter les représentants des personnels du SNUipp car pour l'instant le Ministre n'a, pour l'instant, pas fait preuve d'équité, de transparence et de respect envers les enseignants !!!

FSU

*Le **SNUipp**, **S**yndicat **N**ational **U**nitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.*

SNUipp 26

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.

Imprimé par nos soins SNUipp-FSU - VALENCE